

MISE À JOUR SUR LA COVID-19



Message de l'ADC à toutes les parties prenantes

Ci-dessous figure un portrait des efforts de l'Association dentaire canadienne (ADC) en réaction à la pandémie pour la semaine se terminant le 29 mai 2020.

Points saillants de la semaine : Le point sur la COVID-19

- Il y a près de 6 millions de cas de COVID-19 dans le monde, avec un taux de mortalité actuel de 6,1 %. Le nombre de nouveaux cas continue d'augmenter de 12 à 15 % dans le monde, la Russie, les États-Unis et le Brésil étant les derniers épïcêtres à ce jour.
- L'Allemagne, un pays qui sert de modèle au Canada dans sa réponse à la COVID-19, a connu une augmentation du nombre de nouveaux cas avec la levée des restrictions. Il y a lieu de penser que la situation est la même au Canada et les déplacements entre provinces pourraient accentuer les risques.
- À ce jour, le taux de mortalité aux États-Unis s'élève à 5,8 %.
- Au Canada, le taux de mortalité est de 7,8 % et découle largement du pourcentage élevé de cas dans les centres de soins de longue durée et parmi les personnes âgées. Jusqu'à maintenant, les provinces [les plus touchées](#) continuent d'être l'Ontario (surtout la grande région de Toronto) et le Québec (Grand Montréal), qui ont encore d'importants foyers d'éclosion.
- L'administratrice en chef de la santé publique du Canada recommande à la population de porter un masque non médical dans les situations où il est difficile de maintenir une distance spatiale de deux mètres et recommande aussi que les patients portent un masque chez le dentiste.

Rappel! Le suivi des cas montre que, même dans les lieux où il existe des protocoles stricts de prévention des infections et de distanciation spatiale, il y a eu des cas de transmission de la COVID-19.

Ces cas s'expliquent surtout par des interactions qui se sont produites dans des lieux communs, tels qu'une cafétéria ou une salle de toilette. Il est important de ne pas baisser la garde. Malgré la reprise progressive des activités dans certains milieux de travail, il faut continuer à prendre toutes les précautions nécessaires, y compris désinfecter les surfaces des aires communes comme les comptoirs, les poignées de porte, les robinets, les lavabos et les toilettes, et respecter la distance entre deux personnes pour éviter que le virus ne se transmette.

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Mise à jour : Approvisionnement fédéral en ÉPI

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont lancé une [nouvelle page Web](#) qui donne de l'information sur l'équipement de protection individuelle (ÉPI) acheté par le gouvernement. Elle montre que des envois ont été reçus, mais qu'il demeure des écarts importants entre les commandes et les livraisons. Selon des informateurs de l'industrie, il faudra des mois pour que l'offre rattrape la demande.

Selon le Comité consultatif de la logistique, formé dans le cadre du Plan d'intervention fédérale-provinciale territoriale en matière de santé publique dans les cas d'incidents biologiques, les hôpitaux, les centres de soins de longue durée et les services de soins à domicile disposent d'un approvisionnement en ÉPI suffisant. Toutefois, les stocks pour les centres d'hébergement, les pharmacies, les cabinets dentaires et les autres fournisseurs de soins de santé demeurent problématiques et diffèrent d'une province à l'autre. La couverture des coûts aussi varie entre les provinces. Le comité s'affaire à tracer un portrait détaillé par région.

En cours : Surfacturation de l'équipement de protection individuelle

L'ADC a eu vent de cas où des revendeurs de respirateurs N95 essayaient de rançonner des dentistes. L'ADC se renseigne actuellement auprès de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada pour savoir s'il y a des recours possibles afin de forcer ces revendeurs à baisser leurs prix à un niveau raisonnable.

Il est important de se rappeler que si un respirateur n'est pas correctement ajusté et testé, ce n'est qu'un masque qui pourrait ne pas fournir la protection recherchée par celui qui le porte.

L'ADC fera le point sur ce sujet dès qu'il y aura du nouveau.

Mise à jour : Couverture des coûts supplémentaires pour l'équipement de protection individuelle

L'ADC a entendu que bien des dentistes sentent le besoin d'ajouter des frais pour l'ÉPI à la facture de leurs patients.

Pour réduire l'incidence de ces frais supplémentaires sur la capacité de la population canadienne à profiter de soins buccodentaires, l'ADC, en collaboration avec l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes et les associations dentaires provinciales et territoriales qui utilisent le *Guide du système de codification standard et du répertoire des services*, a établi un nouveau code pour la description de ces frais.

Une fois que ces codes seront officiellement adoptés, ils pourront être inclus dans les grilles tarifaires de soins dentaires des provinces. Il sera possible d'acheminer les demandes d'indemnisation qui incluent ces codes par CDAnet pour que les assureurs puissent rendre leur décision.

Les assureurs décideront s'ils remboursent ces frais selon leurs régimes d'assurance et en collaboration avec les promoteurs des régimes.

L'ADC cible ses efforts sur la simplification des demandes de remboursement des coûts supplémentaires pour l'ÉPI. Ces coûts sont tangibles et assez faciles à expliquer, et ils ont une incidence négative sur les coûts des soins buccodentaires. D'autres augmentations sont à prévoir dans les prochains mois puisque le temps nécessaire pour prodiguer un traitement sera considérablement allongé en raison des nouveaux protocoles des provinces pour la reprise des activités. L'ADC continuera à appuyer ses associations dentaires provinciales membres dans leurs efforts pour inclure ces coûts supplémentaires dans leur grille tarifaire.

Groupe de travail de l'ADC sur la reprise des activités

Le Groupe de travail sur la reprise des activités, qui compte un représentant de chacune des associations dentaires provinciales membres de l'ADC, se réunit toutes les semaines pour :

1. faire le point sur la reprise des activités dans les cabinets dentaires au pays;
2. élaborer des stratégies en vue d'obtenir et de garantir de l'ÉPI;
3. définir les messages à diffuser au grand public au sujet de la reprise des activités des dentistes.

Vu que les provinces commencent à lever les restrictions sur l'exercice de la médecine dentaire, le groupe de travail étudie comment aider les dentistes à composer avec les changements à la pratique et les conséquences financières qu'entraîne la pandémie.

En cours : Manuel pour la reprise des activités dans les cabinets dentaires

La première version du manuel en français est maintenant prête, ainsi que la deuxième version du manuel en anglais. Le vendredi 29 mai 2020, les associations dentaires provinciales membres de l'ADC ont reçu une version du manuel anglais avec le « suivi des modifications » et la version au propre.

Le groupe de travail continue de passer en revue sa liste de résultats à livrer et à établir des priorités. Toute attente particulière ou demande spéciale peut être adressée au groupe de travail par l'entremise des représentants des associations dentaires provinciales membres de l'ADC.

Groupe de réflexion de l'ADC sur la prévention des infections

Ce groupe de réflexion a la responsabilité de recueillir et de compiler de l'information sur la prévention des infections pour appuyer le Groupe de travail sur la reprise des activités. Il se réunit chaque jeudi jusqu'à ce qu'il se soit acquitté de toutes ses tâches. Il fait ses efforts sur quatre domaines clés, à savoir :

1. la réduction au minimum des émissions de particules infectieuses;
2. les façons de limiter la dispersion des particules infectieuses aux zones environnantes;
3. la protection du personnel et des patients dans le cabinet dentaire, y compris les exigences en matière d'ÉPI;
4. les protocoles de contamination et de désinfection.

En collaboration avec le groupe de travail sur la reprise des activités, le groupe de réflexion a colligé toute l'information des protocoles de reprise des activités publiés par les provinces jusqu'à maintenant. Cette information sera mise à jour à mesure que les protocoles changent.

Intermédiaire pour la diffusion des connaissances et de l'information

[CDA Oasis](#) est le principal outil de communication qu'utilise l'ADC pour transmettre des renseignements urgents au secteur dentaire au sujet de la pandémie de COVID-19.

CDA Oasis produit une série d'entrevues vidéo avec des membres du conseil d'administration de l'ADC, de l'équipe de réaction à la COVID-19 de l'ADC ainsi que d'autres experts pertinents. La vidéo suivante [en anglais] a été publiée cette semaine :

- [Table ronde avec l'ACDRP – Utilisation du fluorure diamine d'argent](#) : Dans la présente édition de la table ronde avec l'Académie canadienne de dentisterie restauratrice et de prothodontie (ACDRP), le Dr Les Ennis explique comment il se sert du fluorure diamine d'argent dans sa pratique et répond aux questions des Drs Deb Schwartz, Shammick Kotecha et John O'Keefe sur l'utilité et les avantages de ce produit. (26 mai)

Le bulletin de CDA Oasis de cette semaine a compilé « [des nouvelles de valeur](#) » liées à la COVID-19.

Rappel : Le numéro 3 de *L'essentiel de l'ADC* est [en ligne](#).

Santé mentale et bien-être

La pandémie de COVID-19 pèse lourdement sur les personnes et les familles des quatre coins du Canada. Pour cette raison, il est plus important que jamais de veiller à sa santé mentale et à son bien-être général.

Nouveau! Deux nouveaux billets sur la santé mentale ont été publiés dans [CDA Oasis](#) :

- [S'occuper de ses affaires – Bâtir une équipe résiliente](#) : Si vous cherchez à bâtir une équipe prête à affronter l'adversité avec confiance, essayez ces quelques conseils simples pour le chef de file. (27 mai)
- [S'occuper de ses affaires – Refus de la stigmatisation – Santé mentale au travail](#) : Vous pouvez contribuer activement à améliorer votre santé mentale et celle des autres. Le refus de la stigmatisation est un des cinq « R » de la santé mentale au travail. Lisez ce qui suit pour apprendre comment le refus de la stigmatisation peut représenter une contribution importante. (25 mai)

Rappel! Veuillez consulter le [site Web du Centre de toxicomanie et de santé mentale](#) pour accéder aux ressources en santé mentale et à de l'aide. Ce site offre de l'aide pour les [travailleurs de la santé](#), [des stratégies d'adaptation et des outils d'évaluation](#) pour composer avec le stress et l'anxiété, et une série d'[autres ressources utiles](#).



Ce service offre gratuitement des services de counselling, d'orientation vers des spécialistes et d'information pour les dentistes, leur personnel et leur famille.

Centre d'assistance de l'ADC

Le centre d'assistance de l'ADC aide les dentistes et le personnel dentaire à s'y retrouver dans les programmes d'aide du gouvernement fédéral et à y accéder.

Si vous avez besoin d'aide, appelez le centre d'assistance de l'ADC au **1-866-232-0385**, du **lundi au vendredi, entre 7 h 30 et 20 h, heure avancée de l'Est.**



Dernières nouvelles des initiatives de défense des intérêts de la profession

Mise à jour : L'ADC est invitée à se présenter devant le **Comité permanent de la santé** : L'ADC a été invitée à s'adresser au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes dans la foulée de l'évaluation qu'il continue de mener sur les incidences de la COVID-19. Le témoignage aura lieu le mercredi 10 juin 2020, à 16 h 30.

Mise à jour : **Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)** : L'ADC est entrée en communication avec le bureau du ministre des Finances, Bill Morneau, cette semaine pour lui exprimer nos préoccupations concernant l'administration et l'utilisation du programme d'AUCLC et pour commencer à discuter d'autres solutions envisageables en vue d'aider les cabinets dentaires et autres. L'ADC a aussi soulevé des préoccupations quant à l'administration de la SSUC, surtout en ce qui concerne la manière dont l'Agence du revenu du Canada a formulé les accords de partage des coûts et les ententes de partenariat. L'ADC continue à collaborer avec d'autres groupes à ce sujet, notamment avec l'Association médicale canadienne et d'autres organisations de professionnels de la santé.

L'équipe de réaction de l'ADC à la COVID-19 travaille sans relâche sur plusieurs plans pour aider à atténuer les contrecoups de la COVID-19 sur la profession dentaire. L'ADC s'affaire à aborder les questions scientifiques, cliniques, économiques et commerciales ayant une incidence sur l'exercice de la médecine dentaire, ce qui comprend le déploiement d'efforts pour veiller à la santé mentale et au bien-être des dentistes, de leur famille et du personnel dentaire durant cette période difficile. L'ADC fera régulièrement le point quand il y aura du nouveau.



Association dentaire canadienne
1815, promenade Alta Vista
Ottawa (Ontario) K1G 3Y6
Téléphone : 1-866-788-1212
Adresse électronique : reception@cda-adc.ca
www.cda-adc.ca/fr



ASSOCIATION
DENTAIRE
CANADIENNE
CANADIAN
DENTAL
ASSOCIATION

Le présent document, ainsi que tout fichier lié qui y est associé, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire. Il peut contenir des données protégées et/ou confidentielles. Il est strictement interdit de copier, de diffuser ou de distribuer ce message ou son contenu. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez l'effacer de votre système et répondre à ce message afin que nous puissions veiller à ce qu'à l'avenir, cette erreur ne se reproduise pas. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, il vous est aussi strictement interdit de copier ou de distribuer ce message ou son contenu.